



Office of the Superintendent of
Financial Institutions Canada

Bureau du surintendant des
institutions financières Canada



Office of the Superintendent of
Financial Institutions Canada

Bureau du surintendant des
institutions financières Canada

AVIS DE PROJETS DE MARCHÉS (APM)
Expert-conseil en analyse des besoins et en recherche niveau 3/évaluation de la culture
Contrat

N° de l'invitation. **20182239**
Autorité contractante: Aleksandra Green
Courriel : contracting@osfi-bsif.gc.ca

Cette DP s'adresse uniquement aux fournisseurs préqualifiés pour le Volet des services-conseils en affaires et services de gestion du changement, 2.7 Expert-conseil en analyse des besoins et en recherche dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement Services professionnels centrés sur les tâches et les solutions (SPTS) E60ZT-16TSPS.

Liste de fournisseurs pré-qualifiés invités :

CONTRACT COMMUNITY INC., NISHA TECHNOLOGIES INC IN JOINT VENTURE
Middle Ground Policy Research Inc.
RainMakers Consulting Services Inc
S.i. Systems Ltd.
Tundra Technical Solutions Inc
Carey Stevens and Associates
Colliers Project Leaders Inc
Deloitte Inc.
Goss Gilroy Inc.
PGF Consultants
Protak Consulting Group Inc.
R.A. Malatest & Associates Ltd.
Raymond Chabot Grant Thornton Consulting Inc.
Somos Consulting Group Ltd.
Y2 Consulting Psychologists Inc.



OSFI
BSIF

Canada



RÉSUMÉ DU PROJET

Le Bureau du Surintendant des institutions financières (BSIF) a un besoin pour des services d'Expert-conseil en analyse des besoins et en recherche niveau 3 afin de évaluer la culture. Ceci est pour un seul contrat.

Ce contrat sera en vigueur à la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2020, plus trois (3) options irrévocables d'un an permettant au Canada de prolonger la durée du contrat.

EXIGENCES DE SÉCURITÉ

Exigence en matière de sécurité pour entrepreneur canadien : dossier Services publics et Approvisionnement Canada Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité-Services professionnels #6

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens protégés, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent tous détenir une cote de **fiabilité** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de SPAC
3. L'entrepreneur ou l'offrant ne doit pas emporter de renseignements ou de biens protégés hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de SPAC
5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 1. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe _____
 2. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition)

REMARQUE : La méthode d'approvisionnement des services professionnels centrés sur les tâches et solutions (SPTS) est mise à jour chaque trimestre. Si vous désirez savoir comment vous pouvez devenir un « titulaire d'AA qualifié », veuillez communiquer avec SPTS.TSPS@TPSGC-PWGSC.GC.CA

